

		REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Meaux Canton de Meaux-Sud	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE MAREUIL-LES-MEAUX - 77 100 07 / 04-2025	Envoyé en préfecture le 22/04/2025 Reçu en préfecture le 22/04/2025 Publié le ID : 077-217702760-20250409-DEL07_25-DE
NOMBRE DE MEMBRES			L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Émilie SURAY, Maire.	
Afférents au conseil administration	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration	Présents : 21 Mesdames Émilie SURAY, Marie-Christine OPILLARD, Sandrine VATELER, Émilie LAMOUR, Jocelyne TOKPAN, Valérie TARGOSZ, Jocelyne NIVOIX, Nadège VELLEINE, Stella TARAVELLA, Muriel DETABLE et Aléna BARLE Messieurs François CHARRITAT, Bruno ASCENSIO, Christophe BOISSON, Dominique LOUANDRE, Dominique MERET, Patrick BISSON, Bernard LAURENT, Christophe LOIR, Gilbert DEN BEKKER et Pascal MACHU Absent(s) excuse(s) : 02 Madame RUBAL donne pouvoir à Madame SURAY Monsieur NEROT donne pouvoir à Monsieur ASCENSIO	
Date de convocation 02/04/2025			Absent(s) : 00	
Date d'affichage 02/04/2025			A été nommé secrétaire de séance : Madame Valérie TARGOSZ	

Rapporteur : **François CHARRITAT**

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAF DE SEINE-ET-MARNE, LA CAPM ET L'ENSEMBLE DES VILLES ADHERENTES SUR LE PLAN QUINQUENNAL 2025-2029

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) du 16 janvier 2020 relative au déploiement des Conventions territoriales globales (CTG) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC21022113 du 12 février 2021 autorisant le Président à signer la convention territoriale globale entre la CAF de Seine-et-Marne, la CAPM et l'ensemble des villes signataires de l'ex-Contrat Enfance et Jeunesse et les nouvelles villes adhérentes,

Considérant la volonté du conseil municipal de s'engager dans la dynamique partenariale via une Convention Territoriale Globale impulsée par la CAF,

Considérant que la première Convention Territoriale Globale approuvée par délibération du 12 février 2021 est arrivée à son terme,

Considérant la nécessité de renouveler ce partenariat par la signature d'une nouvelle Convention Territoriale Globale,

Considérant le travail partenarial d'écriture de cette convention ci-annexée,

Considérant la Convention Territoriale Globale comme fondement des financements de la CAF et l'offre de divers services aux familles,

Entendu l'exposé de François CHARRITAT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **APPROUVE** le renouvellement de la Convention Territoriale Globale entre la CAF de Seine-et-Marne, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et l'ensemble des villes signataires, dont la commune de Mareuil-Lès-Meaux, ;
- **AUTORISE** la Maire à signer la convention qui s'inscrit sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 ci-annexée ;
- **AUTORISE** la Maire à signer tout autre acte découlant de la mise en application de la convention susmentionnée.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire,

La Maire
Émilie SURAY

